



Héritage testament de mon père.

Par **wanda84100**, le **08/11/2014 à 16:06**

bonjours voila mon histoire, je suis la dernière de la famille car j'avais deux frères érick 22ans pascal 34ans,tous deux décéder.née de la même mère et père moi aussi sauf que ma mère ma fait reconnaître a mes deux ans par un inconnus qui lui aussi décéder.mon vrais père a sa mort ma laisser sont testament me legs tous ses bien.j'ai saisie mon avocat et notaire pour faire reconnaître que je suis sa vrais fille pour preuve j'ai ses cheveux et ongle des pied plus certificat de mon baptême ou je porte le non de famille de mon père plus des photos avec mes frères père quand ont étais petit. ma questions es ce que j'ai des chances de prouver que je suis sa fille si oui combien l'état vas me saisir.merci de me répondre même si vous avez des réponse similaire,je suis seul maintenant depuis la mort de mon père décéder le 23092014 d'ou nous avons de bon rapport.cordialement

Par **aguesseau**, le **08/11/2014 à 17:36**

bjr,rnje comprends que vous n'avez pas été reconnu par votre père biologique mais par un autre homme et qui est donc votre père au regard de l'état civil.rnà l'heure de l'analyse biologique et de l'ADN, les cheveux et les ongles de pieds ni les photos ne permettent pas d'établir une paternité.rndans votre cas vous devez faire une action en reconnaissance de paternité devant un tribunal.rncette action est possible si vous n'avez pas plus de 28 ans.rnavez-vous été élevé par celui que vous appelez l'inconnu ou par votre père biologique ?rnactuellement vous allez payer 60% de frais sur les biens que vous allez hériter.rncdt